

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de GRÉZILLAC

Département de la GIRONDE

33420

Arrondissement de LIBOURNE

EXTRAIT

Canton des Coteaux de Dordogne

DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du lundi au jeudi

De 13h30 à 17h30,

Le vendredi de 9h00 à 12h30

Et de 13h30 à 17h00

L'an deux mille vingt-deux le 26 septembre 2022 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire
Date de convocation : 21 septembre 2022.

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 0

Votants : 12

Présents : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène, BOUSQUET, Catherine THOMAS, Jean-Christophe BONHOURE, Jean-Claude DUMONT, Yohan GARCIA, Patrick LARRIEU, Guillaume LESPINGAL, Didier NEBREDA, Isabelle TICHON.

Absents: Alain GREIL, Christophe HOTIER, Catherine LABAYE.

Secrétaire : Yohan GARCIA

OBJET : Demande Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) année 2022.
Délibération n°2022_25
N° d'ordre : 2022-26-09-01

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le règlement d'intervention du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) :

dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le département aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel. Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier) lorsque ceux-ci relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale ;

le taux du F.D.A.E.C. est calculé et contrôlé sur le coût HT de l'opération et ne peut dépasser 80% du coût HT de l'opération. Pour une même opération, les communes et leurs groupements ne peuvent solliciter qu'une seule subvention du Département. Le cumul de deux subventions du département sur la même assiette subventionnable n'est pas autorisé.

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du F.D.A.E.C. décidées par le Conseil Départemental au cours de son Assemblée Départementale relative au vote du Budget Primitif 2022.

Après répartition de l'enveloppe cantonale, les Conseillers Départementaux attribuent à notre commune une somme de **8 950€**.

Monsieur le Maire propose de répartir le versement du F.D.A.E.C. conformément au dossier de demande déposé le 28 février 2022, sur les opérations suivantes :

| Opérations | Nature | Montants H.T. |
|---|--|--------------------|
| Embellissement de la commune | Plantation d'arbres | 1 366,60 € |
| Valorisation du marché communal | Supports de communication | 522,90 € |
| Marché communal | Barnum pliable | 966,67 € |
| Voirie | Changement de l'éclairage public dans le bourg pour des luminaires à LED | 10 984,44 € |
| Montant dépenses d'investissement H.T. | | 13 840,61 € |

Considérant l'estimation de ce programme fixée à 14 609,72 € HT, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| | |
|--|-------------|
| - Montant dépenses d'investissement HT : | 13 840,61 € |
| - F.D.A.E.C. 2022 : | 8 950,00 € |
| - Autofinancement : | 4 890,61 € |

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le montant prévisionnel des dépenses s'élevant à 13 840,61€,

Considérant la réalisation indispensable de ces opérations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE du Conseil Départemental l'attribution du F.D.A.E.C. pour un montant de 8 950 €,

DIT que les opérations sont ouvertes au budget 2022.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Et de la publication sur le site internet de la commune le :

Le secrétaire de séance



Yohan GARCIA

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac, le 26 septembre 2022

Le Maire



Claude NOMBREX